

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation  
01/10/2021Date Affichage  
01/10/2021Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 8  
Nombres de membre Absents : 3  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 10

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

**Objet de la Délibération :****TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Pourvus</b>
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur Principal de 2eme classe	B	1	1
Rédacteur	B	1	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2	2
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif Contractuel	C	1	0

<b>PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS COMPLET</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Effectif pourvu</b>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Technicien	B	1	1
Agent de maîtrise Principal	C	1	0
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint Technique	C	1	1
Adjoint Technique contractuel saisonnier	C	3	3

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à un avancement de grade d'un agent administratif en catégorie B.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 07 octobre 2021.

**DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent muté dans cet emploi seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

*La présente délibération annule et remplace la délibération 2021 D058 du 11 mai 2021.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,



P. PETITQUEUX